



Étang et bois de Lesquirle (Identifiant national : 730030410)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : Z2PZ1058)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Hurtes Sophie (Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles du Gers), - 730030410, Étang et bois de Lesquirle. - INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730030410.pdf>

Région en charge de la zone : Midi-Pyrénées

Rédacteur(s) : Hurtes Sophie (Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles du Gers)

Centroïde calculé : 420491°-1870516°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 23/04/2009

Date actuelle d'avis CSRPN : 23/04/2009

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 17/06/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Gers
- Commune : Manciet (INSEE : 32227)
- Commune : Eauze (INSEE : 32119)

1.2 Superficie

42,29 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 143

Maximale (mètre): 182

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

L'étang et le bois de Lesquirle, situés dans le bassin versant de la Gélise, font partie du complexe des étangs d'Armagnac. Cet étang est relativement intéressant pour les cistudes et les amphibiens. Il représente à la fois un lieu d'activité, d'hivernage et de reproduction de la Cistude d'Europe dont plusieurs individus sont régulièrement observés. Cet étang a fait l'objet de travaux de restauration en 2005, et est aujourd'hui en bon état de conservation.

Les bois qui bordent le ruisseau adducteur ainsi que les boisements alluviaux situés en queue d'étang permettent de préserver la qualité de l'eau notamment. La queue de l'étang représente une zone de quiétude favorable à la nidification de l'avifaune, à l'hivernage et à l'activité des cistudes. La proximité de zones herbagères est favorable au développement des cistudes en tant que zones privilégiées pour la ponte : les jachères situées en aval de digue et en bordure de l'étang sont en effet des sites potentiels de ponte.

Une ancienne marnière située dans les bois constitue un site privilégié d'hivernage pour les cistudes et de ponte pour les salamandres (*Salamandra salamandra terrestris*).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Pêche

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Mare, mardelle
- Etang
- Talweg
- Versant de faible pente

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Amphibiens - Reptiles 	<ul style="list-style-type: none"> - Auto-épuration des eaux - Ralentissement du ruissellement - Soutien naturel d'étiage - Zone particulière liée à la reproduction 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Occupation du sol (CORINE-Landcover)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Les limites englobent l'étang et ses boisements riverains situés en amont, le long du ruisseau adducteur qui joue un rôle de corridor écologique notamment pour le déplacement et l'hivernage des cistudes. De plus, il s'agit d'un habitat favorable à la Grenouille agile et à la Salamandre. Les jachères enherbées situées en aval de digue et de part et d'autre de l'étang y sont incluses en tant que zones privilégiées pour la ponte des cistudes.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Atterrissements, envasement, assèchement	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Eutrophisation	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Null	Faible	Moyen	Bon
- Algues			- Amphibiens
- Autre Faunes			- Reptiles
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Oiseaux			
- Phanérogames			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	44 <i>Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides</i>			10	
	22 <i>Eaux douces stagnantes</i>			15	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 Cultures			5	
	41 Forêts caducifoliées			70	

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	292	<i>Hyla meridionalis</i> Boettger, 1874	<i>Rainette méridionale (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : AGERA (Hurtes Sophie)		3	3	2005 - 2005
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	<i>Grenouille agile (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : AGERA (Hurtes Sophie)		6	6	2005 - 2005
	92	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Salamandre tachetée (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : AGERA (Hurtes Sophie)		4	4	2005 - 2005
Reptiles	77381	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Cistude d'Europe (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ADASEA 32 (Hurtes Sophie), AGERA (Hurtes Sophie), AREMIP (Parde Jean-Michel)		1	14	1994 - 2005

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	97947	<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	<i>Hêtre des forêts, Hêtre, Fayard, Hêtre commun, Fouteau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : AREMIP (Fontanet Michel, Parde Jean-Michel)				1994 - 1994

7.3 Autres espèces à enjeux

Non renseigné

7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	92	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
	292	<i>Hyla meridionalis</i> Boettger, 1874	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)	
			Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
Reptiles	77381	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	AREMIP et Club Ornithologique Gersois	1995	Audit des milieux naturels gersois, 3 volumes, plan départemental d'environnement du Gers
Informateur	ADASEA 32 (Hurtes Sophie)		
	ADASEA 32 (Hurtes Sophie), AGERA (Hurtes Sophie), AREMIP (Parde Jean-Michel)		
	AGERA (Hurtes Sophie)		
	AGERA (Hurtes Sophie)		
	AREMIP (Fontanet Michel)		
	AREMIP (Fontanet Michel, Parde Jean-Michel)		
AREMIP (Parde Jean-Michel)			